



**FGR-FP Aude**

✉ [secdep.fgrfp11@orange.fr](mailto:secdep.fgrfp11@orange.fr)

🌐 <http://fgr11.org>

# La lettre de la FGR-FP 11 pour les retraité.e.s

n°87 - juin 2022

## Édito : **Fin du match électoral... et horizon bien incertain !**

La progression inexorable de l'extrême droite depuis plusieurs années se concrétise maintenant à un niveau jamais atteint. C'est le fait le plus marquant et le plus préoccupant de cette phase électorale. Le « front républicain » est de l'histoire ancienne. Notre région et notre département ne sont hélas pas en reste ! Cet épisode est un véritable séisme pour la macronie. L'injustice sociale, la verticalité, le mépris et l'arrogance se paient au prix fort pour E. Macron et ses fidèles. La politique libérale menée depuis tant d'années a façonné la montée en puissance des idées d'extrême droite et du Rassemblement National.

D'autre part, la gauche (la vraie), qui a enfin su construire dans l'urgence un front uni, tire certes son épingle du jeu mais ne parvient pas à l'objectif annoncé de « renverser la table ». Cependant, les bases d'un espoir sont là pourvu que chacun.e des composantes y mette du sien et que cette union résiste à l'épreuve du temps.

Nous voilà donc avec une Assemblée disparate, en pleine turbulence et un parti présidentiel fortement fragilisé. Des tractations diverses et variées vont occuper le devant de la scène médiatique—ces médias qui font souvent tant de mal à l'expression sereine des opinions — ainsi que les couloirs du Palais Bourbon.

Enfin, n'oublions surtout pas que le premier parti de France demeure l'abstention frôlant les 54% et cela concerne notamment l'électorat jeune. Souci...

N'y a-t-il pas malheureusement des raisons objectives de s'abstenir ? Les discours politiques, les pratiques souvent observées, plombent la démocratie. Nos institutions sont à revoir. Les promesses non suivies d'effet désespèrent les populations modestes et l'électorat populaire. Les classes moyennes, les jeunes, les précaires, les retraité.e.s n'en peuvent plus de l'inflation et du coût de la vie alors que les riches sont de plus en plus riches, n'en peuvent plus de ces attitudes mortifères face aux urgences climatiques et sociales, n'en peuvent plus du sort réservé à la santé, aux services publics, etc...

À ce stade, la France est de plus en plus à droite. L'extrême droite accentue son enracinement.

La FGR-FP, avec d'autres, va s'accrocher et combattre cette implantation insupportable dans notre région et notre pays.

La social démocratie à tendance libérale, que d'aucuns préconisent encore, a échoué. Le pays est fracturé.

Notre challenge, avec vous chères et chers adhérent.e.s : ne rien lâcher, se mobiliser et croire en une société plus juste.

Alain Cazanave, le 21/06/2022



«a href="https://fr.vecteezy.com/vecteur-libre/saison"» Saison Vecteurs par Vecteezy/«

### **Pouvoir d'achat : pour mémoire, avant des luttes futures...**

- \* Pour nos pensions, de 2018 à 2020, perte de 1,7% si pension < 1 874 € et de 2,3% si pension > 1 874 €
- \* pour 2021 l'inflation s'élève à 2,8%
- \* 01/01/2022 : revalo de 1,1%. Donc perte sur 2021 de 1,7% s'ajoutant aux pertes des années antérieures
- \* inflation de janvier à mai 2022 : 3,6%
- \* rattrapage annoncé au 1<sup>er</sup> juillet : 4% ⇒ sera vite caduc
- \* inflation basse prévue sur 2022 : 5,6%

**Il n'y aura pas le compte ! Notre pouvoir d'achat est en berne !**

## Perte d'autonomie, ...où en sommes-nous ?

**La perte d'autonomie, obligation de se faire aider dans certaines circonstances de la vie, concerne les personnes âgées mais pas exclusivement. À tout âge, chacun.e peut être confronté.e à une situation de handicap pour soi-même ou pour un membre de son entourage.**

### Petit retour historique

Dès les années 1990, les politiques publiques se sont souciées du vieillissement de la population et ont instauré une convergence de traitement avec les personnes de tout âge atteintes de handicap. En particulier, la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) de 2015, adopte la création des CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), fusion des CODERPA et des CDCPH (Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées). Cependant les différences de prestations servies demeurent.

De la loi ASV est issue la nouvelle formule de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) financée par la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie), 700 millions d'euros prélevés uniquement sur les pensions de retraites. La gestion de l'APA par les départements se traduit malheureusement par une disparité de montant entre les territoires.

Par ailleurs, une vision plus globale du parcours de vie de la personne âgée conduit à une diversification des modes d'aide et à une libéralisation du système d'assistance appuyée sur une logique de marché : la silver économie est susceptible de générer plus de 130 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les entreprises impliquées. Sommes faramineuses dont les personnes âgées ne voient pas trop la couleur...

### Tendances et avenir

Près de 5 millions de françaises et de français auront plus de 85 ans en 2050 dont plus de 2 millions en perte d'autonomie. La tendance actuelle au maintien à domicile, souhaitée très majoritairement, nécessite une évolution de la prise en charge. En 2018 est donc lancée une concertation citoyenne rapportée par D.Libault (ministère) en 175 propositions devant aboutir à une loi « grand âge et autonomie », chiffrée à 6 milliards d'euros. Promise pour 2020 par le Président Macron, elle n'est ni renommée, ni reportée puis finalement enterrée.

### 5<sup>e</sup> branche

Par contre, la loi du 7 août 2020 crée une 5<sup>e</sup> branche de sécurité sociale dédiée à l'autonomie. C'est la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) qui en prend la direction avec de nouvelles missions insistant sur l'approche domiciliaire, en articulation avec les acteurs institutionnels dans les territoires (départements, ARS, MDPH). Dans ce but, une COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) est passée entre la CNSA et l'État pour la période 2022-2026. Dans ce cadre, l'introduction de l'assurantiel (rapport Vachey

est une attaque lourde des fondements de la solidarité intergénérationnelle.

Cette 5<sup>e</sup> branche n'est pas un 5<sup>e</sup> risque de la branche maladie de la sécurité sociale, en tant qu'aléa de santé, comme nous le revendiquons au sein du groupe des 9. Elle n'est pas financée comme la sécurité sociale par des cotisations issues du travail mais par la totalité de la CASA, par 90% de la CSG et par la journée de solidarité. Son budget semble d'ores et déjà insuffisant. Elle ne réduira en rien l'ampleur du reste à charge pour les familles d'autant que l'APA sera réduite.

La FGR-FP, avec le groupe des 9, préconise, elle, un vaste service public de l'autonomie, avec un plan d'aide national pris en charge à 100% par la sécurité sociale. À ce sujet, on peut citer D.Libault (nouveau rapport de mars 2022) : « Il n'y aura de droit au parcours de l'autonomie que si l'on instaure un véritable service public territorial de l'autonomie qui relie, rend cohérent, les différents services de l'autonomie sur un territoire. » L'aide à l'autonomie concerne tout le monde, sans aucune distinction d'âge.

### Emplois dans le social et le médico-social

La fragilité des personnes âgées lors de la pandémie due au Covid, le scandale des Ehpad, traduisent le besoin de revaloriser les métiers du médical, du social et du médico-social afin de leur donner une attractivité et une dignité nécessaires aux créations d'emplois. Les personnels d'aide à domicile notamment doivent être recrutés en nombre suffisant et convenablement formés, les « aidant familiaux » n'ayant pas vocation à s'y substituer, même si leur rôle doit être reconnu et aidé. L'augmentation du nombre d'Ehpad publics et de structures intermédiaires, tout en maîtrisant leur coût, contribuerait à diminuer le reste à charge des personnes vulnérables. La prise en charge doit s'inscrire dans un système obligatoire, universel, solidaire, ne dépendant ni de l'âge ni des ressources de la personne.

### CDCA

La loi 2020 oblige à un contrôle renforcé de l'utilisation des budgets mis à disposition des collectivités pour son application. Les CDCA ont leur rôle à jouer dans l'élaboration et l'évaluation des propositions mises en place.

Dans notre département, la FGR-FP participe aux séances du CDCA. Elle y porte les propositions du groupe des 9 en matière d'autonomie. Lors de la dernière séance plénière, elle a fait voter une motion dénonçant le scandale Orpéa (cf. bulletin de liaison n°31 du mois de mai 2022).